

Fortes chaleurs : le maire de Chenôve prend une mesure exceptionnelle pour aménager les horaires dans les écoles de la ville

[Chenôve le 19 juin 2026] Face à l'épisode de fortes chaleurs confirmé pour les prochains jours, en concertation avec les services de l'Éducation nationale, la Ville de Chenôve met en place un dispositif exceptionnel dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune à compter du lundi 22 juin 2026.

Cette semaine déjà, des mesures avaient été prises et renforcées par la municipalité afin d'apporter des solutions adaptées à ce début d'épisode climatique : distribution de 75 ventilateurs supplémentaires dans toutes les écoles de la ville, et mise en œuvre d'une prise en charge de transport pour que les classes puissent rejoindre des lieux plus frais, particulièrement sur le plateau de Chenôve.

La semaine prochaine, les mesures seront donc renforcées avec des aménagements d'horaires du temps scolaire. Les enseignements seront en effet maintenus sur les horaires habituels de la matinée. Les élèves pourront ainsi suivre leurs cours normalement jusqu'au temps du déjeuner. Afin de limiter l'exposition des enfants aux fortes chaleurs durant les heures les plus chaudes de la journée, les familles qui le souhaitent et le peuvent auront la possibilité de garder leur enfant l'après-midi.

Les écoles resteront néanmoins ouvertes l'après-midi pour continuer d'accueillir les élèves dont les familles ne peuvent pas assurer leur prise en charge. Afin de garantir la continuité du service public, l'accueil sera organisé par l'Éducation nationale sur le temps scolaire dans les conditions habituelles, l'accueil en périscolaire sera également possible aux horaires classiques grâce à la mobilisation des équipes pédagogiques et municipales.

Les familles souhaitant garder leur enfant à domicile l'après-midi sans bénéficier de la restauration scolaire pendant cette période malgré leur inscription préalable sont invitées à effectuer les démarches nécessaires auprès du service de l'Éducation de la ville de Chenôve afin de permettre une bonne organisation des repas et de l'accueil. Chaque enfant concerné sera récupéré par ses parents ou leur représentant légal.

Monsieur le Maire de Chenôve, Thierry FALCONNET, et l'équipe municipale, ont fait le choix de cet aménagement exceptionnel des horaires pour préserver la santé, la sécurité et le bien-être des enfants face aux températures élevées annoncées dans les prochains jours, en maintenant néanmoins un accueil possible et adapté pour les parents qui ne peuvent prendre en charge leur(s) enfant(s) durant les après-midis concernés.

Les équipes municipales sont à la disposition des parents et familles pour les accompagner dans leurs démarches.